

sur des *portemanteaux*. Le gréement est celui de Louis XVI, sauf certains détails de peu d'importance, mais la voilure a été un peu augmentée, notamment par les voiles de *cacatois*, placées au-dessus des perroquets qui, volants sous Louis XVI, deviennent fixes ; les civadières ont été enlevées mais la vergue subsiste. Enfin les figures d'avant, supprimées par le règlement de 1785, ont reparu et, à vrai dire, en dépit de ce règlement, elles n'ont jamais totalement disparu. L'ornementation se réduit d'ailleurs à cela, la peinture est noire avec les lignes de batteries *jaunes*, et non blanches, comme on les représente ordinairement.

*Caractéristiques principales des vaisseaux du règne de Louis-Philippe.* — Ici nous nous trouvons en présence d'un type bien tranché, dont les caractéristiques ont commencé à se faire jour sous la Restauration vers 1825 pour aboutir à leur plein épanouissement à l'apogée du vaisseau à voiles. Le vaisseau Louis-Philippe a un avant, non plus terminé carrément par la muraille de coltis, mais arrondi et fermé complètement par la continuation de la muraille, ce qui permet de porter sur le pont supérieur une batterie barbette de bout en bout. De même l'arrière est rond, présentant ainsi une solidité plus grande et permettant de placer l'artillerie à l'arrière comme à l'avant. Enfin la *rentrée* n'existe plus, les murailles sont droites, les ponts larges et dégagés. « Indépendamment de la suppression de la rentrée, la mode amena aussi celle de la *tonture*, ou courbure dans le sens de la longueur. Le type du beau est devenu un navire bien ras sur l'eau, bien droit, surmonté de trois mâts bien effilés, bien nus. Pour allonger à l'œil le corps des vaisseaux, les lignes blanches (et non plus jaunes comme sous l'Empire) des batteries sur lesquelles les sabords dessinent leur noir échiquier se prolongent maintenant sur l'éperon, ou guibre, et sur les *bouteilles* dont elles sabrent impitoyablement les sculptures. » (E. Pacini, la Marine, 1844). Pour la maturité et le gréement on peut signaler l'augmentation de voilure, l'allongement des mâts et des espars, le relèvement